

REGLEMENT

Les iNOUÏS 2025 du Printemps de Bourges Crédit Mutuel

L'opération « Les iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » organisée par l'Association Réseau Printemps s'adresse à tous les nouveaux groupes ou artistes, musiciens, interprètes et compositeurs dans le champ des musiques actuelles : rock/pop, chanson/musique du monde, électro et musiques urbaines.

NE PEUVENT ETRE SELECTIONNES :

- Les groupes ou artistes engagés par un contrat discographique (contrat d'artiste) auprès des majors (Universal Music, Sony Music et Warner Music) et de leurs labels* ayant une sortie commerciale d'un EP ou d'un album **avant le 15 avril 2025**. *[labels Sony](#), [labels Universal](#), [labels Warner](#)
- Les groupes ou artistes ayant plus de **6 ans d'existence scénique*** sous cette forme ou ayant déjà existé sous la forme d'un autre projet. *qui se produit devant un public avec ou sans billetterie.
- Les groupes ou artistes ayant déjà participé au Printemps de Bourges en tant que « iNOUÏS » ou « Découvertes » les années précédentes, et ce même avec un projet différent.
- Les groupes ou artistes ayant été lauréat-es d'un autre dispositif de repérage national.

Les groupes ou artistes sélectionnés se produiront dans le cadre du Printemps de Bourges Crédit Mutuel qui se déroulera du 15 au 20 avril 2025.

DATES DE L'OPERATION

L'opération « Les iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » se décompose en sept phases :

- 1/ **Appel à candidatures** > du lundi 14 octobre au mardi 12 novembre inclus 2024
- 2/ **Sélections sur écoute** > du mercredi 13 novembre au jeudi 12 décembre 2024
- 3/ **Concerts Auditions Régionales** > du mercredi 8 janvier au samedi 8 février 2025
- 4/ **Sélection nationale** > du lundi 10 au mercredi 19 février 2025
- 5/ **Préparation et promotion des groupes** > Mars et avril 2025
- 6/ **Stage de structuration professionnelle (Classe Verte)** > du 13 au 19 avril 2025
- 7/ **Présentation au Printemps de Bourges** > du 15 au 20 avril 2025

MODALITES D'INSCRIPTION

1/ DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont à déposer du lundi 14 novembre au mardi 12 novembre 2024 inclus à l'adresse www.reseau-printemps.com qui héberge le site des iNOUÏS édité par l'Association Réseau Printemps.

Le dossier de candidature doit obligatoirement contenir :

- 3 à 4 titres originaux
- Une biographie
- Une photo du groupe ou de l'artiste
- Une fiche technique et/ou un plan de scène

Les conditions particulières :

- Dépôt d'un dossier unique
- Dans une seule région
- Dans un seul style musical choisi par le candidat

Le candidat autorise Réseau Printemps à utiliser le matériel précité à des fins promotionnelles (compilation audio, programme, site Internet, etc.), à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 5 ans et pour une durée de 10 ans uniquement à des fins de conservation des données. Le déposant garantit l'Association Réseau Printemps qu'il dispose de l'ensemble des autorisations nécessaires à l'exploitation des éléments fournis en vue de ces exploitations promotionnelles.

Dans le cas où il serait utilisé à d'autres fins, une demande d'autorisation préalable sera faite à la ou aux personne(s) concernée(s).

Toute utilisation, totale ou partielle, de titre existant devra faire l'objet d'autorisation des ayants-droits. A ce titre, le groupe ou l'artiste garantit Réseau Printemps et le Printemps de Bourges et contre tout recours qui pourrait être dirigé contre eux.

Pour tout problème d'inscription, se rapprocher de l'antenne de sa région ou de la coordination nationale, dont les coordonnées sont sur le site Internet de Réseau Printemps : www.reseau-printemps.com.

Tout dossier reçu en dehors du mardi 12 novembre 2024 sera irrecevable.

DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du dépôt des dossiers de candidatures, l'association Réseau Printemps doit recueillir des informations concernant les groupes ou artistes candidats.

Ces données sont traitées et stockées pour une durée de 5 ans sous la forme de dossier papier et/ou électronique, sous la responsabilité du responsable du traitement qui prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité. Cette conservation a pour finalité de pouvoir contacter les participants en vue de l'organisation des phases de sélection ci-avant détaillées, et de la préparation (résidences) et la promotion des groupes sélectionnés en relation le cas échéant avec leur tourneur et leur maison de disque (tournées), et le suivi de la collaboration avec l'ensemble des participants à l'issue de l'édition 2025 (pour la durée de 5 ans). Ainsi d'éviter une nouvelle candidature aux « iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » d'artiste et groupes ayant déjà participé au dispositif certaines données (nom et prénoms) sont stockées pour une durée de 10 ans. Les données sont conservées de façon à garantir leur sécurité au moyen de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.


Ces données sont collectées avec le consentement exprès et préalable de chaque candidat, conformément à la réglementation européenne et française en vigueur.

Chaque candidat a le droit d'accéder à tout moment à ses données et d'obtenir du responsable du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel le concernant et qui seraient inexactes en adressant un email à l'adresse rgpd@reseau-printemps.com

ORGANISATION DES SELECTIONS

Des présélections sur écoute seront organisées dans chaque antenne territoriale française et francophone du 13 novembre au 12 décembre 2024. Le jury, composé de professionnels de la musique, écoutera la totalité des candidatures reçues dans le territoire et sélectionnera 4 à 8 groupes (tous styles musicaux confondus) afin de les présenter au concert de d'audition régionale.

Concernant les antennes Belgique et Québec, les artistes présélectionnés devront être en mesure de fournir une vidéo live d'un concert de 15 minutes datant de moins de 5 mois (entre septembre 2024 et février 2025)



L'antenne territoriale est chargée d'organiser une prestation scénique nommée : concert auditions régionales.

Les concerts auditions régionales se dérouleront dans chaque territoire, du 8 janvier au 8 février 2025 inclus. Les 4 à 8 groupes sélectionnés sur écoute se produiront durant une soirée chacun de 30 minutes sur scène. Ces auditions feront l'objet d'une captation audiovisuelle destinée aux archives internes. Dans l'éventualité d'une utilisation promotionnelle de ces captations, une demande d'autorisation sera faite au groupe ou à l'artiste. L'entrée pour le public aux auditions régionales sera gratuite et sur invitation. L'antenne territoriale communiquera en temps et en heure les lieux de retrait des invitations. Les artistes ou groupes qui participeront à une audition régionale ne seront pas rémunérés. Les dates et lieux de ces auditions régionales seront communiqués sur le site www.reseau-printemps.com. Pour les artistes mineurs, une autorisation parentale sera demandée pour participer à toutes les auditions. Les candidats sélectionnés seront par ailleurs contactés par leur antenne de territoire afin d'organiser leur prestation.

La sélection nationale se déroulera du 10 au 19 février 2025. Au sein du jury, composé de professionnels de la musique, seront présents quatre antennes ayant assisté à la prestation du groupe lors de l'audition régionale ainsi que des programmeurs du Printemps de Bourges. Ce jury national sélectionnera parmi les 150 groupes ou artistes qui se sont produits lors des auditions régionales, la trentaine de « iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel ».

A chacune des étapes de la sélection, le groupe ou l'artiste accepte de participer à l'étape suivante. En particulier s'il est retenu lors des présélections, il accepte de jouer au concert d'audition régionale (prestation de 30 minutes non rémunérée). A cette étape, un contrat sera établi avec les groupes retenus pour les auditions régionales détaillant les conditions impératives de suivi de l'opération.

La décision des jurys est souveraine et sans appel.

PREPARATION ET PROMOTION DES GROUPES

Le groupe ou artiste sélectionné est pris en charge par son antenne territoriale pour la préparation du Printemps de Bourges Crédit Mutuel. A ce titre, il bénéficiera d'un travail d'accompagnement lui permettant d'effectuer des formations, des résidences, ainsi que d'une aide pour la fabrication d'objets promotionnels (CDs, affiches, plaquettes, campagnes web, etc).

Le groupe ou l'artiste sélectionné s'engage à fournir à Réseau Printemps un titre pour la compilation audio (digitale et physique) qui mettra en avant l'ensemble de la sélection

« Les iNOUÏS 2025 du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » et ce dès le mois de mars. Une autorisation spécifique sera demandée à cet effet.

SELECTION AU PRINTEMPS DE BOURGES CREDIT MUTUEL

Le groupe ou l'artiste sélectionné s'engage à réaliser une prestation scénique de 30 minutes lors du Printemps de Bourges Crédit Mutuel qui aura lieu du 15 au 20 avril 2025. Cette prestation sera rémunérée. Un contrat spécifique sera établi entre le festival et le groupe ou l'artiste. Ce dernier s'engage à fournir au Printemps de Bourges Crédit Mutuel les éléments administratifs nécessaires à l'établissement du contrat.

Le groupe ou l'artiste se présentera au festival avec la même formation que celle présentée lors des auditions régionales.

Après le festival, le groupe ou l'artiste est invité à mentionner sa participation, pendant une année, en tant que « iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel » lors d'interviews, sur des dossiers de presse, ou tout autre support de communication du groupe.

FORMATION COLLECTIVE

Pendant le mois d'avril 2025, un stage autour de la structuration professionnelle, intitulé CLASSE VERTE, en collaboration avec notre partenaire, Trempo, est proposé à tous les artistes et groupes iNOUÏS 2025 sélectionnés pour Le Printemps de Bourges Crédit Mutuel. Ce stage aura lieu à Bourges du 13 au 19 avril 2025.

OPERATIONS DIVERSES

1/ LES PRIX iNOUÏS

Trois prix sont décernés à l'issue de l'édition 2025 du Printemps de Bourges Crédit Mutuel

- LE PRIX PRINTEMPS DE BOURGES CREDIT MUTUEL - iNOUÏS 2025
- LE PRIX DU JURY - iNOUÏS 2025
- LE PRIX PUBLIC RIFFX - iNOUÏS 2025

Ces prix seront médiatisés et valoriseront à la fois les lauréats ainsi que toute l'opération « Les iNOUÏS du Printemps de Bourges Crédit Mutuel ».

LE PRIX PRINTEMPS DE BOURGES CREDIT MUTUEL – iNOUÏS 2025 et LE PRIX DU JURY – iNOUÏS 2025 seront décernés par un jury de professionnels de la musique. Ce jury sera présidé par un artiste. Les prix garantiront aux lauréats :

LE PRIX DU PRINTEMPS DE BOURGES CREDIT MUTUEL – iNOUÏS 2025

- une participation au **Printemps de Bourges** 2026 ou 2027 (selon l'actualité du groupe/artiste)
- une participation à **MaMA Music & Covention** en octobre 2025
- une participation au festival **Le Weekend des Curiosités** en juin 2025*
- une participation au festival **Art Rock** en juin 2025*
- une participation au festival **Minuit avant la Nuit** en juin 2025*
- une participation au festival **Marsatac** en juin 2025*
- une participation au festival **Europavox** en juin 2025*
- une participation au festival **Les Nuits Secrètes** en juillet 2025*
- une participation au festival **Beauregard** en juillet 2025*
- une participation au festival **Musicalarue** en juillet 2025*
- une participation au festival **Francomanias** en août 2025*
- une participation au festival **Hop Pop Hop** en septembre 2025*
- une participation au festival **Ouest Park** en octobre 2025*

LE PRIX DU JURY – iNOUÏS 2025

- une participation à **MaMA Music & Covention** en octobre 2025
- une participation au festival **Le Weekend des Curiosités** en juin 2025*
- une participation au festival **Art Rock** en juin 2025*
- une participation au festival **Minuit avant la Nuit** en juin 2025*
- une participation au festival **Marsatac** en juin 2025*
- une participation au festival **Europavox** en juin 2025*
- une participation au festival **Les Nuits Secrètes** en juillet 2025*
- une participation au festival **Beauregard** en juillet 2025*
- une participation au festival **Musicalarue** en juillet 2025*
- une participation au festival **Francomanias** en août 2025*
- une participation au festival **Hop Pop Hop** en septembre 2025*
- une participation au festival **Ouest Park** en octobre 2025*

LE PRIX PUBLIC RIFFX – iNOUÏS 2025 sera décerné par le public, en partenariat avec le Crédit Mutuel. Le public sera invité à se rendre sur riffx.fr pour voter pour son artiste favori. Le prix garantira au lauréat.e :

- Une **journée d'enregistrement en studio** (à partir de juin 2025) ou une **bourse de 2000 euros** versée par le Crédit Mutuel.
- une participation au festival **Le Weekend des Curiosités** en juin 2025*
- une participation au festival **Art Rock** en juin 2025*
- une participation au festival **Minuit avant la Nuit** en juin 2025*
- une participation au festival **Marsatac** en juin 2025*
- une participation au festival **Europavox** en juin 2025*
- une participation au festival **Les Nuits Secrètes** en juillet 2025*
- une participation au festival **Beauregard** en juillet 2025*
- une participation au festival **Musicalarue** en juillet 2025*
- une participation au festival **Francomanias** en août 2025*

- une participation au festival **Hop Pop Hop** en septembre 2025*
- une participation au festival **Ouest Park** en octobre 2025*

*Les festivals Weekend des Curiosités, Art Rock, Minuit Avant la Nuit, Marsatac, Europavox, Les Nuits Secrètes, Beauregard, Musicalarue, Francomanis, Hop Pop Hop et Ouest Park choisiront parmi les trois lauréats iNOUÏS 2025, l'artiste ou le groupe qu'ils programmeront sur leur édition 2025.

Les lauréats seront dévoilés le samedi 19 avril 2025 en soirée au moment de la conférence de presse bilan du festival.

2/ SOIREE iNOUÏS 2025

Réseau Printemps organisera à Paris une soirée à l'automne 2025 avec des artistes iNOUÏS 2025.

3/ RESIDENCES 2025

Réseau Printemps mettra en place des résidences à destination des deux lauréats (Prix du Printemps de Bourges Crédit Mutuel – iNOUÏS et Prix du Jury – iNOUÏS) afin qu'ils puissent se préparer au mieux aux échéances à venir (festivals et tournée). Le nombre de jour et les salles où se dérouleront les résidences seront à déterminer conjointement avec Réseau Printemps en fonction des besoins de chaque groupe.

LES ARTISTES ET GROUPES RETENUS POUR LES PRIX ET LA TOURNEE S'ENGAGENT A PARTICIPER AUX PRESTATIONS CITEES CI-DESSUS ET A LES MENTIONNER LORS D'INTERVIEWS, DOSSIERS DE PRESSE, OU TOUT AUTRE SUPPORT DE COMMUNICATION DU GROUPE, ET CE PENDANT UNE ANNEE.